

2024032204

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le Vendredi 22 Mars 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), NANTET Laetitia (Donne pouvoir à MIBORD Josiane), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry).

Absents : CHANOIR Jessica, GUILBERT Agnès.

Date de la Convocation : 18 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Monsieur Christophe Perceval est élu secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2023 - Budget Général

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter les résultats dégagés par le compte administratif 2023 du budget principal afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2024.

	RECETTES	DEPENSES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
001 - Résultat d'investissement reporté		1 030 463.18 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 966 147.70 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,
Vu les instructions budgétaires M57,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 073-200084572-20240322-2024032204-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les affectations proposées au budget 2024.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,

A blue ink signature of André Pointet, consisting of a large, stylized loop that crosses the circular stamp below it.

André POINTET

